

ARRETE N° 2021-210

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne – Année 2021 (dressée au titre de l'article 6, 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement l'article 39,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-105 du 28 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Savoie,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est dressée ainsi qu'il suit, en application de l'article 6, 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié :

ABBAS Morad	Mairie de Cognin
BOURGEOIS Muriel	Mairie de Sainte-Foy-Tarentaise
BOUTELEUX David	Communauté de communes Val Vanoise
BURDIN Frédérique	Mairie de La Ravoire
BUTTARD Stéphane	Mairie de Saint-Martin-la-Porte
CHABERT Ludovic	Communauté de communes Cœur de Savoie
CHEVRIER Eric	Mairie d'Albertville
CUGNET Jean-Marc	Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne
DANDREA Fanny	Mairie de La Léchère
DELEGLISE Jean-Noël	Mairie de Villarembert
DEMARTHE Grégory	Syndicat mixte Savoie Déchets
DEVILLE-DUC Claudine	Mairie d'Albertville
DULAC Vincent	Mairie de La Chambre
DUNAND Daniel	Mairie de Champagny-en-Vanoise
FANJAT Isabelle	Mairie de La Biolle

FAVRE Nicolas
FRANCART David
HYVERT Florent
LEVORATO Yohan
LOZAT Eyméric
MICHELIN Olivier
ORLANDI Laurence
OTMANE Abdelkader
PARDOEN Irène
PIRES DA CRUZ Nathalie
PRUD'HOMME Philippe
RATEL Jean-François
RODRIGUEZ Jérôme
ROSAT Laurent
RUAULT Jean-Marie
SALLIN Didier
SAMIEZ Moïse
SANTER Emmanuel
TRIBOLET Frédéric
UTILLE-GRAND Joseph
VACQUANT Didier

Mairie de Courchevel
Mairie de Saint-Anthoine
Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie
Syndicat mixte Savoie Déchets
Mairie de Courchevel
Mairie de Courchevel
Communauté d'agglomération Arlysère
Mairie de La Ravoire
Mairie de Cognin
CIAS Haute Maurienne Vanoise
Mairie de La Léchère
Mairie de Saint-Martin-la-Porte
Mairie d'Albertville
Mairie de Bourg-Saint-Maurice
Mairie de Les Chapelles
Mairie de Bourg-Saint-Maurice
Mairie de Villarembert
Communauté de communes Val Vanoise
Mairie d'Albertville
Mairie de Bourg-Saint-Maurice
Mairie de Val-Cenis

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

ID : 073-287312011-20210930-AR_2021_210-AR

SLO

Article 2 : La nomination pourra intervenir au plus tôt à compter de la date d'affichage de la liste d'aptitude au siège social du Centre de gestion de la Savoie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de 2 mois à compter de la date d'affichage.

Article 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie, affiché au Centre de gestion et diffusé sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie.



Fait à Porte-de-Savoie, le 30 septembre 2021

Le Président,


Auguste PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **30 SEP. 2021**

Et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le : **30 SEP. 2021**



Le Président,


Auguste PICOLLET